**DEMANDE DE PRIX N°15/2021/PAGIE**

PAGES 10 *CELLE-CI INCLUSE*

|  |
| --- |
| **1. PERSONNE DE CONTACT AU SEIN D’ENABEL** |
| NOM :  | Naima YECHCHOU |
| FONCTION :  | Secrétaire comptable |
| ADRESSE :  | ANDZOA/Enabel, Route Rissani, km 7, CT Aarb Sabbah Ziz, Erfoud, Errachidia |
| TEL  | +212 6 62 21 78 16 |
| E-MAIL :  | naima.yechchou@enabel.be  |

|  |
| --- |
| **2. OBJET DE LA DEMANDE** |
| Accompagnement de 24 coopératives de services pour la réalisation de leurs business plan dans les provinces de Errachidia, Tinghir, Ouarzazate, Zagora, Figuig, Tata, Assa-Zag, et Guelmim. |
| **3. REFERENCES ENABEL** | **15/2021/PAGIE** |

|  |
| --- |
| **4. INSTRUCTION** |
| Réception des offres : | date : | **24/11/2021 à 17h00 au plus tard** |
| lieu : | Les offres sont à remettre par E-mail aux adresses suivantes : naima.yechchou@enabel.be rachid.elhiyani@enabel.be mohamed.bentaleb@enabel.be |
| DOCUMENTS A joindre | Les soumissionnaires doivent joindre au présent formulaire le dossier d’offre |
| Délai de validité des offres : | 30 jours  |
| Analyse DES OFFRES  | L’analyse des offres se basera sur le barème suivant :* Offre technique : 60 points
* Offre financière : 40 points

La note de l’offre financière sera attribuée selon le calcul suivant : 40 / (montant offre/offre moins disante)  |

|  |
| --- |
| **5. SPECIFICATIONS TECHNIQUES / TERMES DE REFERENCES** |
| **Contexte général**Dans le cadre du « Projet d’Appui aux Groupements d’intérêt Economique pour le développement de la Filière Phœnicicole au niveau des Oasis Marocaine - PAGIE » qui est financé conjointement par l’Agence Belge de Développement, l’État Marocain et les bénéficiaires. Le Projet s’inscrit dans le Pilier II de la stratégie du « Plan Maroc Vert », il vise en premier lieu l’amélioration des conditions de vie des populations. Cette prestation s’inscrit dans la composante de développement de métiers et d’organisations de services dans la filière palmier dattier, ayant pour objectif de développer un entrepreneuriat social, rural et agricole susceptible de répondre aux multiples défis auxquels sont confrontées les zones oasiennes. Le présent bon de commande consiste en accompagnement de 24 coopératives de services pour la réalisation de leurs business plans dans les provinces de Errachidia, Tinghir, Ouarzazate, Zagora, Figuig, Tata, Assa-Zag, et Guelmim.**Consistance et objectifs de la prestation**L’objet du présent bon de commande consiste à accompagner 24 coopératives de services pour la réalisation de leurs business plan dans les provinces de Errachidia, Tinghir, Ouarzazate, Zagora, Figuig, Tata, Assa-Zag, et Guelmim.Cet accompagnement consiste à assurer un accompagnement de proximité personnalisé pour chaque coopérative de services cible dont les objectifs spécifiques sont :* Savoir defender sa stratégie globale
* Etudier le marché
* Définir les services proposés par la coopérative
* Elaborer des prévisions d’activité
* Évaluer la rentabilité prévisionnelle du projet
* Evaluer les risques
* Financer son projet et évaluer la rentabilité financière
* Déterminer les indicateurs de rentabilité économique (seuil de rentabilité, point mort du projet…)
* Evaluer les risques (marge et indice de sécurité...)
* Modèles de business plan réussi et validé par les partenaires financiers (banques, bailleurs)
* Elaborer le tableau de bord (gestion et suivi)
* Outiller les bénéficiaires par des outils d’analyse de l’environnement ; d’analyse SWOT, d’analyse de la concurrence ; d’analyse des opportunités d’investissement ; d’analyse de rentabilité ; d’analyse des risques ….)

**Cible** 24 coopératives de services **Lieux d’exécution**La prestation va être exécutée au siège de chaque coopérative de services dans les provinces : * Province de Errachidia ;
* Province de Tinghir ;
* Province de Ouarzazate ;
* Province de Zagora ;
* Province de Figuig ;
* Province de Tata ;
* Province de Assa-Zag ;
* Province de Guelmim .

**Délai d’exécution :** La prestation doit être exécutée **dans 45 jours calendrier** **Profil des consultants**Les consultants doivent assurés un accompagnement de proximité au profit des membres des coopératives de services pour l'élaboration de leur business plan réaliste et adapté :* Niveau d’études supérieur, Bac +5 en Management, Gestion, Economie et ou équivalent ;
* Minimum 5 ans expériences dans l’accompagnement des très petites et petites entreprises, ou coopératives.
* Avoir une bonne connaissance de la filière palmier dattier ;
* Avoir une parfaite connaissance des techniques commercialisation & de développement des entreprises et être familiarisé avec l’utilisation des canevas des business plan ;
* Être familier/ère avec le travail avec les coopératives surtout les aspects organisationnels et financiers ;
* Être capable d’établir un climat d’interaction avec les porteurs de projets afin de créer un dynamisme et une atmosphère participative ;
* Avoir une bonne connaissance du cadre institutionnel de l’économie solidaire marocaine ;
* Disposer d’une capacité rédactionnelle probante en langues arabe et française.

**NB : Pour exécuter la prestation demandée en 45 jours calendrier le prestataire doit mobiliser au moins 3 consultants.****\*L’accompagnement se déroulera pendant six heures par jour.****Le dossier d’offre****Le dossier est composé de :**1. **Offre administrative :**
* Dossier juridique d’entreprise
1. **Offre technique :**

Le prestataire doit fournir une offre technique composée des pièces suivantes : * Les curriculums vitae (CV) détaillés des consultants proposés pour la réalisation des prestations, portant la référence de la demande du prix et signés par les intéressés et par le prestataire ;
* Les copies certifiées conformes à leurs originaux des diplômes des consultants justifiant leur niveau de formation ;
* Minimum 3 attestations de références des prestations similaires dûment signées par les maîtres d’ouvrage ;
* Une note sur la méthodologie d’intervention, les outils d’analyse proposés et le planning pour la réalisation de la prestation.
1. **Offre financière**

**Livrables** * 24 business plans (business plan par coopérative) sous format électronique et sous format papier en version française et arabe, validés par l’équipe du projet PAGIE dans un délai maximum de 15 jours ouvrables ;
* 24 business model canvas (9 rubriques), en une seule page, en version française et arabe ;
* Les outils (canevas) d’analyse de l’environnement ; d’analyse SWOT, d’analyse de la concurrence ; d’analyse des opportunités d’investissement ; d’analyse de rentabilité ; d’analyse des risques ….) ;
* 84 Listes de présence (Liste de présence par jour et par coopérative) ;
* 24 fiches d’évaluation pour chaque coopérative ;
* 240 photos (10 photos par coopérative).
 |
|  |

|  |  |
| --- | --- |
| **6. ADRESSE DE LIVRAISON** | **7. PERSONNE DE CONTACT POUR L’EXECUTION** |
| ANDZOA : KM 7, route Rissani – Erfoud-Maroc | NOM : Bentaleb Mohamed |
| FONCTION : ATN Entrepreneuriat Social  |
|  | GSM : 0666013461 |
| E-MAIL : mohamed.bentaleb@enabel.be |

|  |
| --- |
| **8. DELAI DE LIVRAISON /EXECUTION /DUREE** |
| Date obligatoire : | Le délai d’exécution de la prestation est de 45 jours calendrier à compter de la réception la lettre de conclusion du bon de commande. |
| Date proposée par le soumissionnaire : |  |

|  |
| --- |
| **9. PRIX** |
| Description | Unité | Quantité | Prix unitaire en Dirhams | Prix total en Dirhams |
| Session d’accompagnement des coopératives de services à la réalisation de leur business plans | Session(3 jours) | 24 |   |   |
| **Montant total** |  |
| **Montant total en lettres :****………………………………………………………………………………………………………………………** |

NB : La présente prestation sera exonérée de TVA et sera donc attribuée et payée sur le montant hors TVA ; une attestation d’exonération de la TVA sera délivrée par l’administration au titulaire du bon de commande.

|  |
| --- |
| **10. REFERENCES DU SOUMISSIONNAIRE** |
| Nom et prénom du soumissionnaireouDénomination de la société et forme juridique  |  |
| Nationalité du soumissionnaire |  |
| Domicile / Siège social  |  |
| Numéro de téléphone et de fax |  |
| Numéro d’inscription organisme de sécurité sociale |  |
| Numéro de registre de commerce (NRC) Numéro d’entreprise |  |
| Représenté(e) par le(s) soussigné(s)(nom, prénom et qualité) |  |
| Personne de contact numéro de téléphone / numéro de fax, adresse e-mail |  |
| Numéro de compte pour les paiementsInstitution financièreOuvert au nom de |  |

**CONDITIONS SPECIFIQUES D’ACHAT**

**Travaux, Fournitures et Services**

**Généralités**

Sauf si spécifié autrement dans la commande ou tout document contractuel du Pouvoir Adjudicateur s’y rapportant, les présentes conditions spécifiques s’appliquent aux commandes de travaux, biens et services passées au nom et pour compte de la Coopération Technique Belge (Pouvoir Adjudicateur). Ces commandes sont soumises aux dispositions légales suivantes :

**Acceptation de la commande –**

Toute remarque ou contestation de l’Adjudicataire sur une commande doit être formulée par écrit dans un délai de 8 jours de calendrier à dater de la réception de celle-ci. A défaut, la commande est considérée comme acceptée.

En cas de remarque ou de contestation formulée dans la forme et le délai précités, le Pouvoir Adjudicateur se réserve le droit d’annuler la commande par simple notification écrite. L’annulation ne donne lieu à aucune indemnisation.

L’acceptation de la commande implique l’acceptation de l’ensemble des conditions s’y rapportant, en ce compris les présentes conditions spécifiques. Les conditions de vente de l’Adjudicataire ne sont PAS applicables à la commande même si l’acceptation a lieu en référence à ces dernières.

L’acceptation d’une commande suppose en outre que l’Adjudicataire s’engage à fournir les éventuelles pièces de rechange pour la période d’utilisation totale prévue des produits livrés.

Le fait, pour le Pouvoir Adjudicateur, de ne pas faire respecter l’une des présentes conditions spécifiques à l’occasion de l’exécution de la commande ne signifie pas qu**’**il y renonce.

**Prix**

Les prix, tant unitaires que globaux, sont exprimés en dirhams. A l’exception de la TVA, ces prix comprennent tous les frais, impôts, charges, contributions quelconques, et notamment :

* Les frais de chargement, de transport, d’assurance, de dédouanement, livraison et déchargement à quai compris, sauf mention contraire et expresse (DDP au lieu de livraison);
* Les frais d ’emballage;
* Les frais liés aux éventuels droits de propriété intellectuelle.

Sauf dispositions contraires convenues par écrit de commun accord, les prix fixés ne peuvent en aucun cas subir de majoration, ni par suite du coût ultérieur des matières, ni par l’application d’une clause de référence à l’index, ni pour toute autre cause, quelle qu’elle soit.

La commande pouvant faire suite à une demande de prix, peut ne porter que sur une partie ou quotité d’un ou des biens et/ou services ayant fait l’objet de celle-ci, et l’Adjudicataire s’engage à l’exécuter sans que cette réduction puisse donner lieu de sa part à une majoration de prix.

**Modalités de livraison/d’exécution**

Les délais de livraison/d’exécution convenus ainsi que les instructions relatives à l’adresse de livraison/d’exécution doivent être rigoureusement observés.

Tout envoi doit être accompagné d’une note d’envoi mentionnant le nom de l’Adjudicataire, la référence du bon de commande, le contenu du colis (nature de la marchandise et quantité), ainsi que de tous les certificats et documents exigés.

Tout dépassement de la date de livraison spécifiée des biens, services et/ou documents associés, ou des dates données d’exécution des travaux, et ce pour quelque cause que ce soit, entraîne de plein droit et par la seule échéance du terme, l’application d’une amende pour retard d’exécution de 0,07% du montant total de la commande par semaine de retard entamée. Cette amende est limitée à un maximum de 20% du montant total de la commande.

Le Pouvoir Adjudicateur se réserve en outre la possibilité de résilier la commande et de s’adresser à un autre Adjudicataire. Le surcoût éventuel est à charge de l’Adjudicataire défaillant.

Les frais éventuels d’enlèvement, de transfert, de réexpédition et, plus généralement, tous frais quelconques exposés par lePouvoir Adjudicateur imputables à l’Adjudicataire défaillant, sont à charge de celui-ci et déduits des montants lui étant dus.

**Refus et Acceptation en cas de fournitures et services**

L’Adjudicataire fournit exclusivement des biens et services qui sont exempts de tout vice apparent et/ou caché et qui correspondent strictement à la commande (en nature, quantité, qualité, …) et, le cas échéant, aux prescriptions des documents associés ainsi qu’aux règlementations applicables, aux règles de l’art et aux bonnes pratiques, à l’état de la technique, aux plus hautes exigences normales d’utilisation, de fiabilité et de longévité, et à la destination que le Pouvoir Adjudicateur compte en faire et que l’Adjudicataire connaît ou devrait à tout le moins connaître.

L’acceptation n’a lieu qu’après vérification complète par le Pouvoir Adjudicateur du caractère conforme des biens et services livrés.

La signature apposée par le Pouvoir Adjudicateur (un membre du personnel du Pouvoir Adjudicateur), notamment dans des appareils électroniques de réception, lors de la livraison du matériel, vaut par conséquent simple prise de possession et ne signifie pas l'acceptation de celui-ci.

L’acceptation implique le transfert de la propriété et des risques de dommage ou de perte.

En cas de refus entier ou partiel d’une livraison, l’Adjudicataire est tenu de reprendre, à ses frais et risques, les produits refusés. Le Pouvoir Adjudicateur peut, soit demander à l’Adjudicataire de fournir des marchandises conformes dans les plus brefs délais, soit résilier la commande et s’approvisionner auprès d’un autre fournisseur, sans préjudice de ce qui est prévu à l’article 4 des présentes conditions spécifiques d’achat***.***

**<< Garantie**

<< Outre la garantie légale des vices cachés, les produits sont garantis pendant (un) 1 an à dater de leur mise en service.

Pendant ce délai, l’Adjudicataire, à ses propres frais, répare ou remplace au choix du Pouvoir Adjudicateur tous vices, manquements et non-conformités constatés et tient le Pouvoir Adjudicateur indemne de tout dommage qui en résulte de manière directe ou indirecte, pour lui-même ou pour des tiers.

Un nouveau délai de garantie de (un) 1 an s’applique aux réparations et aux biens ou services fournis en remplacement.

Une garantie de un (1) an est d’application sur les travaux exécutés.

**Sécurité**

Toute exécution d’un marché doit satisfaire aux dispositions de la loi du 4 août 1996 relatif au bien-être des employés dans l’exécution de leur travail, le règlement général pour la protection de l’emploi, le Codex sur le bien-être au travail, et leurs arrêtés d’exécution.

Les opérations effectuées par le personnel de l’Adjudicataire lors de l’exécution d’un marché se font sous la responsabilité exclusive de ce dernier.

Cette responsabilité s’étend notamment à toute infraction aux prescriptions légales ou réglementaires en matière de prévention et de protection sur les lieux du travail.

**Sous-traitance et cession**

L’Adjudicataire est autorisé à sous-traiter certaines parties de l'objet de la présente commande, sous son entière responsabilité. La sous-traitance est entièrement aux risques de l’Adjudicataire et ne le décharge en rien de la bonne exécution du contrat vis-à-vis du Pouvoir Adjudicateur qui ne reconnaît aucun lien juridique avec le(s) tiers sous-traitant(s).

Une partie ne peut céder ses droits et obligations résultant de la commande à un tiers, sans avoir obtenu au préalable l’accord écrit de l’autre partie.

**Facturation et paiement**

Les factures sont établies en deux exemplaires et mentionnent les numéros de référence et date du bon de commande, la description des biens ou services fournis ou travaux exécutés avec pour chaque poste les quantités ainsi que les prix unitaires et globaux sans et avec TVA.

Les factures conformément établies et non contestées sont payées dans un délai de 30 jours de calendrier après réception de la facture.

**Cautionnement –**

Aucun cautionnement n’est exigé étant donné que le montant du marché est inférieur à 25.000€.

**Responsabilités**

L’Adjudicataire supporte tous les risques liés à l’exécution de la commande.

L’Adjudicataire est responsable à l’égard du Pouvoir Adjudicateur de tout dommage de quelque nature subi par le Pouvoir Adjudicateur en raison du non-respect de ses obligations par l’Adjudicataire. A cet égard, l’Adjudicataire garantit également le Pouvoir Adjudicateur contre tout recours de tiers.

**Assurances**

L'adjudicataire est tenue à présenter des attestations d'assurances relatives à la « Responsabilité civile », « accidents de travail » Et « risques liés au transport » souscris par l'entreprise, aucune modification résiliation de la police et aucune suspension de la couverture ne peut être appliquée durant l’exécution de la prestation sans que l’assureur ait informé le Pouvoir Adjudicateur de cette mesure au moins un mois à l’avance. L’adjudicataire transmettra au Pouvoir Adjudicateur, sur simple demande, une copie de la preuve du paiement régulier des primes qui sont à sa charge.

**Droits de propriété intellectuelle**

L’Adjudicataire doit défendre le Pouvoir Adjudicateur contre tout recours de tiers pour violation des droits de propriété intellectuelle afférents aux biens ou services fournis.

L'Adjudicataire doit, sans limitation de montant, prendre à son compte tous les paiements de dommages et intérêts, frais et dépenses qui en découlent et qui seraient mis à charge du Pouvoir Adjudicateur au terme d’une décision judiciaire rendue sur un tel recours, pour autant que l’Adjudicataire ait un droit de regard sur les moyens de défense ainsi que sur les négociations entreprises en vue d’un règlement amiable.

L’Adjudicataire s’engage, soit à obtenir le droit d’utiliser plus avant les produits concernés en faveur du Pouvoir Adjudicateur, soit à modifierces produits ou à les remplacer à ses propres frais, afin de mettre fin à la violation sans pour autant changer les spécifications fondamentales des produits.

Le prix d'acquisition des éventuels droits de brevet et les éventuels autres droits de propriété intellectuelle, toutcomme les redevances dues pour les licences d'exploitation du brevet ainsi que pour le maintien du brevet ou tout autre redevance sont supportées par l'Adjudicataire, indépendamment du fait que leur existence soit signalée ou non dans les documents contractuels.

Le prestataire cède, sans contrepartie financière, de façon intégrale, définitive et exclusive à Enabel l'ensemble des droits d'auteur ou de propriété industrielle qu’il a créé ou va créer dans le cadre de la relation contractuelle. Cette cession aura lieu au moment de la réception des œuvres protégées par le droit d’auteur.

**Obligation de confidentialité**

Toute information de nature commerciale, organisationnelle et/ou technique (toutes les données, y compris, et ce sans limitation, les mots de passe, documents, schémas, plans, prototypes, chiffres) dont l’Adjudicataire prend connaissance dans le cadre de cette commande reste la propriété du Pouvoir Adjudicateur.

L’Adjudicataire s’engage :

* + à garder confidentielles les informations reçues et à ne pas les transmettre à un tiers sans accord préalable et écrit du Pouvoir Adjudicateur;
	+ à utiliser les informations reçues uniquement dans le cadre de la commande;
	+ à communiquer les informations reçues uniquement au personnel qui doit en disposer dans le cadre de la commande;
	+ à renvoyer les informations reçues et toutes leurs éventuelles copies sur simple demande du Pouvoir Adjudicateur;

Cette obligation de confidentialité **court pendant toute la durée de la commande et, sauf convention contraire, se poursuit pendant une période de deux ans à compter de l’échéance de celle-ci.**

**Sécurité des données et des systèmes d’information**

En cas de fourniture de moyens concernant les systèmes d’information du Pouvoir Adjudicateur, d’intervention sur ceux-ci ou de leur simple utilisation, l’Adjudicataire s’assure :

* De la mise en place des dispositions (techniques et organisationnelles) en matière de sécurité, nécessaires pour maîtriser les risques concernant les systèmes, applications, informations et délégations qui leurs sont confiés ;
* De respecter les règles de gouvernance IT en vigueur et la politique d’accès en particulier ;
* De respecter l’interdiction d’importer des données sans information et autorisation préalable du Pouvoir Adjudicateur ;
* De respecter l’interdiction d’exporter des données du Pouvoir Adjudicateur vers le monde extérieur.

**Exonération de TVA**

En ce qui concerne les livraisons, Enabel est dispensée de payer la TVA sur les biens achetés avec intention de les exécuter dans les pays hors de la Communauté européenne dans le cadre de l’exécution de ses tâches de développement dans ces pays.

En ce qui concerne les services le lieu des services est déterminatif. En principe c’est le lieu où le prestataire de services a établi le siège de son activité économique ou une institution fixe et où le service a été exécuté. Si le prestataire n’a pas tel siège ou institution fixe, son domicile ou sa résidence fixe habituelle est déterminant.

Lorsque le prestataire de service se trouve dans un pays hors Communauté européenne, Enabel est assujettie au régime fiscal du pays et non à l’obligation belge de TVA.

**Litiges**

Le droit belge est seul applicable.

Toute contestation relative aux commandes et aux présentes conditions spécifiques relève de la compétence exclusive des Tribunaux de Bruxelles.